MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.
Séance du lundi 3 aout 1846.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à mettre en demeure, en leur donnant trente jours d'avis, toutes les personnes qui devraient ont acheté des propriétés à la vente faite par cette municipalité, et qui ont négligé de se conformer aux termes et conditions de la vente, qu'ils leur ont été faites.

Signé, H. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 6 aout 1846.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU,
7 aout. Secrétaire.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.
Séance du 10 aout 1846.

[illegible]

TRESOR DE LA POITRINE.

[illegible]

Compagnie du Dry Dock de la Louisiane.

ETATS-UNIS d'Amérique,—Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans et ville de la Nouvelle-Orléans.
Le trente juin de l'année de N. S. 1846, et la soixante-dixième de l'indépendance de l'Union, ont comparu par-devant moi, Lucien Hermann, notaire, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins soussignés: John Perkins Withney et Richard Bartlett Sumner, formant la raison J. P. Whitney & Co, Joseph Warren Stanton, agissant en son nom et celui de William Lord Palmer, formant la raison J. W. Stanton & Co; John Geddes & Robert Geddes, formant la raison J. & R. Geddes, tous de cette ville; et Rudolph Schwartze, agissant comme fondé de pouvoirs de George Green & frère; Lothrop Lewis Smith, agissant comme fondé de pouvoirs de Richard Sands Tucker; Edward Ogden, agissant en son nom et en celui de Charles Briggs; et Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, Jesse Hart, Samuel Wiley Fullerton, Oliver Palmes, en son nom et comme fondé de pouvoirs de Daniel Johnston, Alexander Gordon, et Roger Alden Hiern, tous de cette ville; et François Valette & Mark Thomas, formant la raison de Valette & Thomas, d'Algers, en cette paroisse; John Hughes, Robert Murphy, d'Algers, et le dit John Perkins Whitney, agissant aussi comme fondé de pouvoirs de John P. Gilbert, de New-York.

Lesquels ont declaré, qu'en vertu d'un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 mars 1837, ils ont formé entre eux et avec ceux qui pourront plus tard s'associer avec eux, une société spéciale ou limitée qui sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous le nom de COMPAGNIE DU DRY DOCK DE LA LOUISIANE.

Les opérations de la dite Compagnie seront de recevoir dans un dock, construit pour elle et maintenant à Algers, des navires, bateaux à vapeur et autres batimens, pour procéder à leur examen et à leur réparation.

Le capital de la dite Compagnie sera de quarante mille piastres, divisé en actions de mille piastres chacune; la dite somme étant la valeur par estimation du dit dock et de ses dépendances, maintenant la propriété des personnes ci-dessus nommées; et la dite Compagnie, ainsi constituée, aura une existence de quinze années, commençant le premier juillet 1846 et se terminant le premier juillet 1861, sous la réserve que la majorité des dits actionnaires ou de leurs successeurs pourra en fixer la liquidation avant le dit terme de quinze années.

La maison J. P. Whitney & Co, verse la somme de onze mille piastres, prix de onze actions de mille piastres chacune; la maison J. W. Stanton & Co, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison J. & R. Geddes, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; la maison George Green & Frère, la somme de mille piastres, prix d'une action; Richard Sands Tucker, la somme de mille piastres, prix d'une action; Edward Ogden & Charles Briggs, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Thomas Nugent Cazneau et Gordon Plummer, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Jesse Hart, la somme de mille piastres, prix d'une action; Samuel Wiley Fullerton, la somme de mille piastres, prix d'une action; Oliver Palmes, la somme de mille piastres, prix d'une action; Daniel Johnston, la somme de mille piastres, prix d'une action; Alexander Gordon, la somme de mille piastres, prix d'une action; Roger Alden Hiern, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison Valette & Thomas, la somme de cinq mille piastres, prix de cinq actions; John Hughes, la somme de six mille piastres, prix de six actions; Robert Murphy, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; et le dit John P. Gilbert, par son fondé de pouvoirs J. P. Whitney, la somme de trois mille piastres, prix de trois actions du fonds capital de la dite Compagnie; et le montant total du dit capital a été payé en plein par les parties ci-dessus désignées, qui en sont détenteurs dans les dites proportions.

Que l'administration de la dite Compagnie sera sous la direction de J. P. Whitney & Co, qui en dirigeront toutes les affaires et transactions; et la dite Compagnie aura le droit de faire ses règlemens, de les changer et de les amender, pourvu que les dits changemens ou amendemens ne soient pas incompatibles avec le présent acte.

Que les dits Directeurs tiendront un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite Compagnie, dans des livres reliés, ainsi qu'un tableau complet de ses recettes et de ses dépenses, et il sera de leur devoir de collecter tous les comptes de réparations, docking; et de payer toutes sommes justement dues pour réparations ou autres dépenses faites pour le dock,—ils devront aussi exposer un état complet des affaires de la dite Compagnie, tous les six mois, ou plus tôt s'il en sont requis, et en partager les profits nets, entre les actionnaires aux époques et dessus mentionnées. Pour les compenser de leurs services, ils auront droit à recevoir deux et demi pour cent sur toutes sommes reçues et deux et demi pour cent sur toutes sommes payées, excepté sur les dividendes payés ou à payer aux actionnaires.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts à l'inspection des actionnaires, et les dits directeurs devront tenir ces livres, de manière à fournir toute espèce d'informations relativement aux intérêts de la dite Compagnie.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite Compagnie ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite Compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de ladite Compagnie venait à être transférée pendant l'existence de ladite société ledit transfert se fera par acte public, devant un notaire public, et sera enregistré sur les livres de ladite Compagnie, et le nouveau ou les nouveaux actionnaires s'engageant, dans le dit acte de transfert, de se soumettre à cette charte et à tous règlemens en dépendant.

Que ladite Compagnie aura le droit de comparaître par devant toute cour de justice, de poursuivre et d'être poursuivie.

Que dans le cas d'insolvabilité à agir ou de mort des directeurs de nommer dans le présent acte, les actionnaires auront le pouvoir d'en nommer d'autres.

Qu'à l'expiration du terme de la dite société, les affaires de la susdite Compagnie cesseront et seront liquidées par une vente publique du dock et de ses dépendances, à moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un règlement et une liquidation finale des affaires de la Compagnie, de telle manière que la justice et aux droits des parties intéressées.

Et les dites personnes ci-nommées, ont, pour confirmer les stipulations et arrangements et ci-dessus mentionnés, ordonné et établi les articles précédents de société, dans le but de ci-dessus.

Fait et passé dans mon bureau, à la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans les jour, mois et an que dessus, en présence de Charles La Bedoyère Kernion junior, et Florian Malus, témoins compétents, qui ont signé avec lesdits comparants et moi, ledit notaire, après avoir lu le tout.

Original signé,

JOHN GEDDES,	F. VALETTE,
R. GEDDES,	MARK THOMAS,
J. W. STANTON,	JOHN HUGHES,
WM. L. PALMER,	ROBERT MURPHY,
J. W. STANTON, p. p.	JOHN S. GILBERT, par
R. SANDS TUCKER,	J. P. WHITNEY,
L. L. SMITH,	R. BSUMNER,
THOS. N. CAZNEAU,	J. P. WHITNEY,
GORDON PLUMMER,	ED. OGDEN, pour lui et
S. W. FULLERTON,	CHARLES BRIGGS,
G. GREEN & BRO.,	OLIVER PALMES,
RUD. SWARTZE, p. p.	DANIEL JOHNSTON par
JESSE HART,	O. PALMES, chargé,
A. GORDON,	R. A. HIERN,

LA BEDOYERE KERNION, Jr., F. FLORIAN MALUS.
LUCIEN HERMANN, Notaire Public.

Le soussigné conservateur des hypothèques, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que cet acte de société ... a été enregistré dans les ... des actes de sociétés No 2, folios 172, 173, et 174.

Nouvelle-Orléans, le 29 juillet 1846.
31 juillet—30 F. DURIVE, Conservateur.

2000 DEMI-boîtes Sardines à l'huile.
...
TH. BAILLY BLANCHARD,
99 rue de la Douane.

A VENDRE à des prix modérés, pour clore diverses consignations, ...
TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve, 30 quarts do do, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve, 10 barils de 1825, 1re preuve, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

3 Boucauts 1/2 Casse, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

100 Boîtes Patés Truffes, assortis, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yersin et Lecoultre.
56 do do Sauvajol,
37 do Kirsch.
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

ABSINTHE—2 barils de Yersin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

MERISE—50 barils 1ere qualité, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
180 milliers bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par
N. DUDOUYT
11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levée.

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par
11 juin AUG. MOLIER, 90, St Louis

CREUZETS—12 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Châteaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
Rue St. Louis No. 90
Ces creuzets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu.
6 juin

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux:
25 barriques Vin rouge de diverses qualités;
17 demi dito et barils de Vin blanc;
5 quarts de pipe Cognac fine Champagne 1825.
7 jn G. M. LUCAS, 30 Bienville

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J & J TARDOS,
1 av No. 15, rue Conti.

MOUCHOIRS DE BATISTE—Les soussignés ont reçu un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 juil 21, Magasins

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, 200 caisses sardines marque Philippe et Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux, 25 caisses et 50 demi-boîtes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin

FRUITS au jus—En débarquement du Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin

DROGUES—100 paquets [illegible] ... alun, sel d'Epsom, etc., à vendre par
[illegible]

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous ces cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—4m

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

Nlle Orléans, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,839 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters), et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de grocerie, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers, et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le bon goût que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. av—30

DROGUES ET MEDICAMENS.
En débarquement du navire Rockall, du Havre.
Chiendent, fenouil de Florence,
Mélisse verte, fleurs camomille romaine,
Fleurs de tilleul, do de violette.
Fleurs de mauve, do coquelicot, do pied de chat,
Do de bouillon blanc, do camomille de Paris,
Do de roses de provins, racine de guimauve,
Racine de Caïnca, do de fougère, do de bardane,
Douce amère, coriandre, fécule de pomme de terre,
Pois d'Iris, plaquets cautère, capsules de Raquin
Pastilles de Vichy, poudre ferrugineuse Quesneville,
Sirop de Briant, do Lamouroux, do anti goutteux Boubée,
Elixir de Guillié, huile de foie de morue,
Huile de noix vierge, do d'œillet,
Bas élastiques Leperdriel, ventrière do do,
Bronze jaune, do rouge, valerianate de zinc, do de quinine, vératrine, salicine, strychnine, acide succinique,
Pierre divine, codeine, extrait du sionesia,
Extrait de chardon bénit, do de belladone,
Essence d'absinthe, do d'anis vert,
Do Camomille bleu, do de jasmin, alcali volatil fort,
Ether sulfurique do, cornues en verre diverses grand.
Matras en verre, do do récipiens florentins do do
Matras en verre, do do, mortiers en porcelaine do do
A vendre par P. CUSACHS,
30 juillet encoignure Condé et St Philippe

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat au moment où elle allait partir avec son maître M. Justin Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville et le fera savoir au soussigné, L. EXNICIOS.
9 jt—2 963, rue St. Philippe

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co.
14 juin 10, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co.
13 juin 10, Magasins

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Tito, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 49 Gravier

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co.
17 juin 54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 8 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin I W DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
1 j 92 Tchoupitoulas

TABAC—700 balles Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

MIEL blanc de la Havane—A vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

TABAC—15 balles Vuelta de Abajo, pour cape et tripes, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

DIVERS—40 barils Vin blanc Grave, 1844; 20 boites prunes en paulians; 4 boucauts ficelle fine; 50 paniers vin brulé, en débarquement du navire Lorena, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26 Vieille Levée

AMANDES—100 caisses amandes sans coque, en débarquement de l'Arkansas, de New York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26 Vieille Levée

LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT,
149, rue de Chartres.
RECU à cette librairie par le navire Austerlitz, du Havre, les ouvrages suivants: Gavarni, œuvres choisies, Burette, histoire de France; Roujoux, histoire d'Angleterre; Langlois, dictionnaire de géographie; Nodier, contes illustrés; Lamennais, imitation de Jésus-Christ; Briffaut, le secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'Inquisition; Bescherelle, La Femme jugée par les grands écrivains des deux sexes; Bouchardat, formulaire magistral et annuaire et supplément à l'annuaire Thérapeutique pour 1846. Il reste encore quelques exemplaires des ouvrages suivans: E. Sue, le Juif Errant, édition illustrée, 4 volumes; Mystères de Paris, édition illustrée, 4 volumes; A. Dumas, les Trois Mousquetaires, Vingt ans Après, Sylvandire, Comte de Monte-Christo, Reine Margot, La Dame de Monsoreau, Le Chevalier de Maison Rouge; F. Soulié, La Comtesse de Monrion; anecdote véritable du Comte de Monte-Christo; Nouvelle Constitution de la Louisiane; Mystères de l'Inquisition: Revue Pittoresque; Echo des Feuilletons; Journal de M. Le Curé; L'Illustration, Journal Universel; Semaine Littéraire, année 1845, 4 volumes; Juif Errant, édition de la Semaine Littéraire; Histoire du Consulat, édition de la Semaine Littéraire; Raspail, histoire de la santé; histoire des bandits et brigands, etc. 6 juil

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
RECU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

A VENDRE au débarquement—12 barriques vin rouge.
—En magasin—
25 paniers champagne en grandes et demi bouteilles.
75 paniers huile de marque J Plagniole;
160 caisses vin rouge;
50 do absynthe Suisse;
50 do do de Marseilles;
100 do liqueurs assorties en grandes, demi et quarts bouteilles.
20 do curaçao; 15 do kirsch;
50 do eau de fleur d'oranger.
20jt LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
140 barriques vin rouge.
24 demi dito vin blanc.
10 barils dito. G. M LUCAS,
[illegible] 30, Bienville.

PICADURA—60 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, MARMET & Co.
24 juin [illegible]

HUILE d'Olive, [illegible] [illegible]

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.
REDUCTION DE PRIX.

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:

Billet réel, pour n'importe la distance,	20 cents
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans,	10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist.	10
Cinquante billets rouges,	$7 50

Billets pour l'année, personnel $60, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.
Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON; l'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraîchissements.
Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.
Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.
Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M.	De Lafay. hiver, 4 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 "	De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.
Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
22 juin Ingénieur en chef.

COUVERTURES DE GRANIER.
LES soussignés, successeurs de feu J. Mager, ci-devant agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission que leur dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.
En débarquement de la barque Globe, de Marseilles: 5000 paires couvertures de Granier.
N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Agents de Zoé Granier, importateurs de Marchandises Sèches, No. 21, rue des Magasins. 17 jn

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux
120 bques vin rouge,
100 barils vin blanc.
100,000 bouchons longs et demi do.
1400 demi boites sardines à l'huile marque Rodel & fils,
300 quarts boites do do do
67 caisses cerises à l'eau de vie.
37 caisses curaçao superfin et surfin.
49 caisses fruits à l'eau de vie, par
POUGET FILS
17 jn 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:
Ombrelles, grande nouveauté.
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces.
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Soieries noires pour robes. Barège noirs do.
Chaussettes fil de lin pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, tantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. bas ... et en boites.
Essences, pommades, crême de Perse. Eau de Cologne, sachets, extrait d'odeurs, caves à odeurs, phidotrices, plumets.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do de nacre, do, fantaisie.
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 juin F & J LACOSTE, 105, rue Royale.

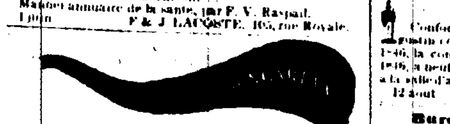

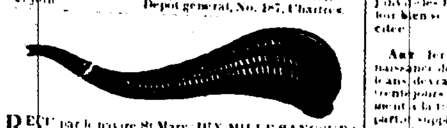

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
J. B. RUSCONI,
27 juin Dépôt général, No. 187, Chartres.

RECU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix, et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et espagnoles reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.
Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra, depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN.

A LOUER—Une maison en briques à trois étages située rue Maureau, entre Esplanade et Pauger, au centre du marché aux esclaves et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le 1er août prochain. Pour les conditions s'adresser à
16 juin LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez de chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. Vor. BARRET.

AUX BEAUX CHENES VERTS
A BELOXI.
La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.
La maison est pourvue de jeux de toutes espèces.
On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.
Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des personnes.
A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix seront modérés. 9 juin—90

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtes, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—766 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces marques de choix.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein.
WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.
19 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

SARDINES à l'huile—2000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, vendre par AUGT. MOLIER,
21 juil 90, St. Louis

HUILE d'olive—300 paniers huile surfine grandes bouteilles en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, à vendre par AUGT. MOLIER,
21 juil 90, St. Louis

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
27 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois,
40 barriques St Emilion No. 4,
24 milliers bouchons extra fins,
A vendre par KUMA LACOSTE,
21 juil 103 Royale

PROVISIONS D'ETE A BON MARCHE,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
LES soussignés ayant renouvelé et augmenté leur stock de GROCERIES et ayant reçu par les derniers arrivages de France, plusieurs envois de conserves, vins, liqueurs, eau-de-vie &c. &c., sont à même d'exécuter dans le plus bref délai les commandes qui leur seront confiées de la ville et de la campagne, aux prix les plus modérés.
Leur assortiment de vins et liqueurs est des plus complets: ils sont constamment pourvus d'excellens vins de Bordeaux, rouge et blanc, en barriques et demi barriques, soutiré pour l'usage des familles, depuis $22 jusqu'à $60 la barrique. Ils offrent en outre aux familles qui habitent la ville l'avantage de se procurer des vins purs et agréables à des prix comparativement bien au dessous de ceux importés en caisses:

Château Lafitte, vieux,	à $4 — les 12 bouteilles
Château Léoville, vieux,	à $3 — les 12 bouteilles
St. Julien, vieux,	à $2 — les 12 bouteilles
Saint Julien, moins vieux	à $1 50 les 12 bouteilles
Médoc bon ordinaire,	à $1 20 les 12 bouteilles
Barsac et Sauterne,	à $2 — les 12 bouteilles

En rendant les bouteilles exactement.
Ils recommandent également les vins qu'ils importent en caisses: Chateau Haut Brion, de la propriété de Eugène Larrieu, et Château Gruaud Larose, de la propriété Balguerie & Co.; parmi les diverses marques de vin de Champagne qu'ils reçoivent, ils recommandent particulièrement pour la qualité, celui déjà si favorablement connu sous le nom de "Cordon Rouge, Prince de Joinville" de MM. Lanson père & fils, de Rheims. Ils offrent aux connaisseurs leur vieux Madère de 1835; Oliveira, Lecocq 1805 absynthe suisse, véritable de Pernod, kirch de la Forêt Noire, bierre d'Ecosse et Porter de Londres—Un assortiment de liqueurs superfines de France, Hollande et Italie.
Entr'autres articles de groceries et conserves alimentaires ils ont toujours pourvus des meilleurs pâtés et gibier truffés, truffes du Périgord, cèpes, champignons et sardines à l'huile, petits pois, bœuf bouilli, fruits assortis au jus et à l'eau de vie, sauces assorties, moutarde française et du Kentucky, prunes de Bordeaux, Fromage de Hollande et de Gruyère, saucissons de Lyon, jambons de Westphalie, jambons de l'Ouest fumés au sucre, langues de bœuf et de buffalo, homards et saumon d'Ecosse, sucre raffiné de Boston, café Moka, Java, Manille et Havane, thé vert et noir, de qualité très supérieure, épices de toute espèce, amandes à coques tendres, biscuit au soda et à l'eau; anchois, câpres, cornichons et olives farcies, olives de Marseille et d'Espagne, confitures de France et de la Havane, chocolat de santé, supérieur; huile d'olive de Marseille et de Florence, &c. &c.
Les familles, capitaines de navires et Passagers pourront se procurer chez les soussignés des caisses assorties de conserves et de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops et autres boissons rafraîchissantes aux prix les plus réduits. LOREILHE & Co.
9 juin Encoignure Royale et Douane

Avis aux personnes allant à la Campagne.
LES soussignés, agents de MM. C. Christofler & Co, de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea Sun, du Havre, une caisse de couverts argentés, qu'ils garantissent être supérieurs aux articles du même genre importés ici.
LOISON & SILVESTRE,
7 juil 36 rue de Chartres

RAISINS—180 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
20 juil 24 Gravier

CIGARES [illegible] Cigares des meilleures marques, importés et à vendre à bas prix pour [illegible]
HEPBURN & TURPIN,
No. 11, rue Royale.

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 21 juillet 1846.

CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 août prochain à dix heures précises, pour une revue d'inspection.
Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Numa Augustin, un contrôle exact du nombre d'hommes présens à ladite inspection.
Toute compagnie absente lors de ladite inspection, sera déchue de tous droits et privilèges acquis précédemment aux revues d'inspection des mois de février et mai de la présente année.
Il sera du devoir de tout officier ou sous-officier commandant toute compagnie dans laquelle des places d'officiers se trouvent vacantes par démission, ou autrement, de s'adresser au Quartier Général de la Légion afin de faire procéder sans délai à de nouvelles élections d'officiers.
La compagnie des Sapeurs du Génie, lieutenant commandant, A. Canon, se rendra sur la place d'Armes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue, elle fournira les factionnaires pour garder les limites de la parade, et ce, conformément à la consigne qu'elle recevra du Quartier-Général.
Le détail du service est provisoirement confié aux soins du lieutenant-colonel commandant, J. B. Vignié.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Le général commandant, compte, en cette occasion sur le zèle des officiers et soldats demeurés fidèles aux drapeaux confiés par l'Etat à l'honneur et au patriotisme de la Légion.
Par ordre du Brigadier Général. D. AUGUSTIN.
PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp. 21 jt

LEGION DE LA LOUISIANE.
Régiment d'infanterie.
Nlle Orléans, le 2? juillet 1846.
CONFORMEMENT à l'ordre émanant du brigadier-général D. Augustin, commandant la Légion, le régiment d'infanterie de la Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 août prochain, à 10 heures précises du matin pour une revue d'inspection.
Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le major Numa Augustin, un contrôle exact du nombre d'hommes présente à la dite inspection.
La compagnie des sapeurs du génie, lieut. commandant A. Canon, se rendra sur la Place d'Armes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue, à l'effet de garder les limites fixées pour la parade, et ce conformément à la consigne qu'il recevra.
Par ordre de JOSE TRIGO
Capitaine commandant le régiment d'Infanterie.
J. LLANO, Adjudant provisoire. 28 jt

JEUNE GARDE A CHEVAL.

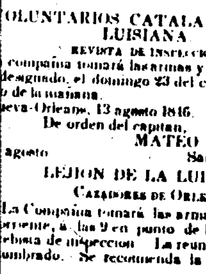

La Compagnie montera à cheval dimanche, 23 du courant, à 9 heures précises du matin, et se rendra sur la Place Washington, pour une revue d'inspection, conformément à la loi.
Par ordre du capitaine,
C. BACON,
maréchal des logis chef.
19 aout

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Ordre de Service.
CONFORMEMENT à l'ordre qui émane du Brigadier Général D. Augustin, commandant la Légion de la Louisiane, en date du 21 juillet 1846, pour une revue d'inspection.
Le bataillon prendra les armes dimanche 23 d'août 1846, à 9 1/2 heures du matin, en grande tenue d'été, armement complet, réunion à l'arsenal.
Le train sortira à pied.
Par ordre du capitaine, M. Grivot, Commandant le Bataillon par intérim. F. SAUTON,
7 aout Adj. Major.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
REVISTA DE INSPECCION.
La compañia tomará las armas y se reunirá en paraje designado, el domingo 23 del corriente á las 9 en punto de la mañana.
Nueva-Orleans, 13 agosto 1846.
De orden del capitan,
MATEO BORDAS,
14 agosto Sargento primero.

LEJION DE LA LUISIANA.
CAZADORES DE ORLEANS.
La Compañia tomará las armas el domingo, 23 del corriente, á las 9 en punto de la mañana, para una revista de inspeccion. La reunion en el parage acostumbrado. Se recomienda la mayor puntualidad.
Nueva-Orleans, 17 de Agosto de 1846
De orden del capitan.
17 agosto JUAN J. RICO. Sargto. 2ndo.

VOLTIGEURS D'ORLEANS.
ORDRE DE SERVICE.
Conformément à l'ordre du brigadier général D. Augustin commandant la Légion, en date du 21 juillet 1846, la compagnie prendra les armes dimanche 23 aout 1846, à neuf heures du matin, grande tenue d'été, réunion à la salle d'armes. E. LEWIS,
12 aout capitaine

Bureau des Naissances et Décès.
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE
AVIS AU PUBLIC.
AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'avis les habitants de la dite paroisse et ville à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci après citée.
ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.
Art. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours ...
Art. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'il en a, sur les lieux, et en cas d'absence de ceux là, par les exécuteurs testamentaires, s'il en existe un, et s'il n'en existe pas par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.
Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
F. M. CROZAT.
10 avril

POST NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA,
7 juil 52 Bienville

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

LINSEYS ET JEANS.
LES soussignés, ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et marchands, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. FETTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la vie.
CAPITAL $300,000 Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent.
No. 33, rue du Camp
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux —
5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, supérieure.
36 barriques Vin rouge de Bourg, premières cotes.
72 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdola, venant de New York:
101 caisses Prunes en paulians, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

VINS rouges vieux et très supérieurs:
6 barriques Vin rouge Chateau Haut Brion et Léoville, 1834,
4 do do do 1838,
12 do do do 1840,
5 do do do 1841;
60 caisses Vin de 12 bouteilles, Latour, Léoville et Chateau Haut Brion;
60 caisses Vin rouge de 12 bouteilles Haut Talence, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti

A VENDRE par les soussignés:
30 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
23 jt J & J TARDOS, 15 Conti.

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—1 demi pipe, 6 quarts do, 4 huitièmes Eau de vie Pinet Castillon & Co, de Cognac, très vieille et supérieure;
10 quarts pipes Eau de vie de Mre. Castillon, Jr., Cognac, Champagne 1825 à vendre par
21 jt F. JORDY, 10 Conti

GRAISSE—160 barils, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

PORC—600 barils porc de toutes qualités, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

BŒUF—50 barils prime B., et endommagé, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

HUILE DE LARD—70 barils huile pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

FEVES—100 barils fèves blanches, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

FARINE—1,300 barils farine de St. Louis, marque de boulangers, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
5 aout 92 Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—30 paniers Champagne en grandes et demi-bouteilles, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
27 juil 36, Chartres

SERPENTINE—Une balle, à vendre par
30 juin RICKER & PEARSON, 62 Camp

FARINE—300 barils excellente farine de l'Illinois, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

FARINE—500 barils Washington, St. Louis, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils Burlington Mills, Iowa, excellent article, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

CAFE—100 sacs café Havane, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

VIN de Bordeaux—40 barriques Montferrand; 36 dito St. Emilion; 25 dito Queyries, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE d'Emballage—260 pièces toile et 230 rouleaux cordages, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

CIGARES—1,300,000 cigares de la Havane, comprenant les meilleures marques favorites, et de qualités supérieures, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34, Tchoupitoulas.

BEURRE—300 fréquins de l'Ouest, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

PRUNES—30 caisses prunes, 30 paulians chaque, dernière récolte; 30 caisses confiture de la Havane; 10 caisses fruits au jus, avec flacons et bouchons en cristal; 15 demi-caisses oranges bien conservées &c. à vendre par Sr.-V. BARRETT,
14 juil 21 Gravier

TOILE, Corde d'emballage, et ficelle—430 pièces toile du Missouri et du Kentucky,
780 rouleaux corde do. do.
130 balles ficelle do, à vendre par
7 juil G & R BUCHANAN & Co.

EAUX-DE-VIE—En débarquement du navire Lydie, de Bordeaux:
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 4,033—(Cr. de Ce.) F. Gillet & Co. en liquidation vs. Charles Deranco—En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le jeudi, 20 août 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Les sept huitièmes d'un Terrain situé rue Toulouse, entre les rues de Remparts et Bourgogne, désigné par le No. Douze, sur un plan dressé par Laveau Trudeau et déposé en l'étude de H. Pédesclaux; le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Toulouse, sur cent-vingt pieds, huit pouces de profondeur.
Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement d'une rente annuelle et perpétuelle qui existe sur la dite propriété, et due à la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cinq pour cent l'an sur la somme principale de $1200 et ce à compter du jour de la vente, et la balance comptant.
JNO. L. LEWIS,
20 juil—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 24,985—(Cour du 1er dis. jre.)—George Whitney vs. Cutler Chipman.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente le jeudi, 20 août 1846, au magasin de meubles de Whitney, rue Royale, entre les rues Bienville et Douane, à 10 heures du matin,
Un lot de meubles, tels que: lits en acajou, armoires, sofas, lavabos, bureau et chaises do, et matelas, &c.
Et le dit jour, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.
Tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur Cutler Chipman aux procès suivans, savoir:
Jo. Chipman & Clark vs. Miller & Clark, No. 24,903, du docket de la Cour du 1er District Judiciaire.
Jo. Cutler Chipman vs Robert Turnbull, No. 59, du docket de la Cinquième Cour de District de la N. O.
Saisis dans dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
8 aout—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE DISTRICT—No. 24,909—La Banque de l'Union de la Louisiane vs. C. J. Trinchard—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable ci-devant Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le jeudi, vingt août 1846, à midi, la propriété ci après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un certain lot de terre situé dans la Municipalité No. Deux, de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le numéro huit, dans l'îlet numéro huit, compris entre les rues Euterpe, Felicité, Hercules et White, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 20 juillet 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville; lequel lot de terre mesure au pied américain, trente deux pieds de face à la rue White, sur quatre-vingt-seize pieds onze pouces et dix lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
5 aout—3en15j Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 7,934—W. F. Vredenburgh & Co. vs. P. B. Tisseron.
En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, le lundi, 31 août 1846, à midi.
Deux billets souscrits par le dit Tisseron (Pierre B) chacun de la somme de $500, datés Nouvelle Orléans, du 24 avril 1845, et payables à deux ans de date, à son ordre et portant hypothèque suivant acte date du 24 avril 1845, au rapport de Louis F. Maureau, notaire en cette ville
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
11 aout—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Joseph Pilié, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 15—En vertu d'un ordre de Cour daté du 10 août 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, le samedi, 22 août 1846, à 10 heures du matin, pour compte de la succession du dit Joseph Pilié et de Thérèse Anne Dejnaud, son épouse, aussi décédée.
Les effets mobiliers appartenant aux dites successions, au domicile dernièrement occupé par le dit Joseph Pilié, rue Royale, entre les rues du Maine et St Philippe.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
11 aout—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Louise Lemelle.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 11 août 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, lundi le 31 août 1846, à midi, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Sally, âgée de trente cinq ans, et ses trois enfants—Victor, de dix ans, Augustine de cinq ans et Augustin de ...
Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits esclaves seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an de sa date jusqu'à parfait paiement avec caution bonne et solvable, à la satisfaction du juge et de l'administrateur de la succession, et hypothèque sur lesdits esclaves.
L'acte de vente devant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
11 aout—3en15j Shérif de la paroisse d'Orléans

J. D. Murphy contre Thos. Reiley—No ...
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Daniel Byrne, premier juge de paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 20me jour d'août 1846, à 10 heures du matin, aux Ecuries de l'Union, No. 144, rue Carondelet, entre celles Poydras et Hevia,
Deux juments couleur chatâigne. Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN J. HOPPE,
14 aout—3 Constable

Thomas Molloy contre Mr. et Mme Henry—No. ...
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Daniel Byrne, premier juge de paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi, 22me jour d'août 1846, à midi, à mon magasin d'entrepôt, No. 222, rue Tchoupitoulas, près celle de St. Joseph, un lot de meubles de maison, saisis dans l'affaire susdite.
Conditions, comptant. JOHN J. HOPPE,
12 aout—3en10j Constable.

Polagie Gaudin, f. c. l. contre Henry Smith—No. 193
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Daniel Byrne, premier juge de paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi, 22me jour d'août 1846, à midi, à mon magasin d'entrepôt, No. 222, rue Tchoupitoulas, près celle de St. Joseph,
Un lot de meubles de maison, saisis dans l'affaire susdite. Conditions, comptant.
12 aout—3en10j JOHN J. HOPPE, marshal.

No. 15419—W. Overstreet vs. Leory Lambert et Catherine Lambert.
EN vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable George Y. Bright, 2d juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi le 25 août 1846, à midi, à l'encoignure des rues Marais et Poydras, sous le théâtre Américain, une certaine charrette. Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente, comptant.
E. BELLEAU, constable
13 aout 2me juge de paix de la paroisse d'Orléans

Chrestomathie de la Littérature Française.
PAR CASIMIR LADREYT.
SOUS ce titre on vient de publier un beau choix de morceaux en vers et en prose, de 176 des meilleurs écrivains français dans tous les genres de littérature, depuis 1530 jusqu'en 1846, avec une notice biographique, littéraire et bibliographique sur chaque auteur; le tout disposé dans l'ordre des dates, en 1 vol. in 12, et destiné à l'usage des colléges et des maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe. Cet ouvrage, qui manquait et dont le but est de rendre l'étude de cette langue moins aride et plus profitable, a réuni les suffrages de tous les professeurs qui l'ont vu, depuis Boston jusqu'à la Nouvelle Orléans inclusivement, et l'on pense que cela peut tenir lieu de tout commentaire. En vente à la librairie française de
16 mars J. F. LELIEVRE, Eng. Royale & St Anne,

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AOUT 1846.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	M
Anderson, John	Margot, Charles
B	Macou, Pierre
Beck, Michel	Magnie, William
Barale, (Jques Marie)	Miard, Eugène, dit Lamare
Bontemps, Jacques	Marchais, Prosper
Bauzonnier, Vve.	Mamert, Laine
Barthe, Louis	Mamel, Louis fils
D	Mauvel, le capitaine
Deporet, Veuve	Mariatte, dit Charles
D'Usson, de St Soupplet	Minet, Rosalie
Dussaut, Pierre Sicaire	P
F	Petre, Elisabeth
Faurence, Philippe	Pinsemaille, Mlle
Fabas, Bernard (dit Paul)	Q
G	Queron, les époux
Giraud,	R
Guillaudet, Mme	Richard, Jacques
Gohr, Henriette	Robert, Pierre
Giraud, Paul Théodore	Rousselin, les époux
Gauthier,	Ricaud, Joseph Joachim
I	S
Isoard, les époux	Samson, 8
L	T
Laine, Charles	Trinchery, Emile
Lebret, Pierre	Talbot, Louise Mme
Lacale, Jules	V
Laurens, Antoine Marcellin	Viau, Antoine
Landadrin, Auguste	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
7 aout

CONDUIT aux épaves de la 1ere municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman:—Une VACHE tigrée, ayant une cloche au cou, quelques petites taches en dessous du ventre, marques aux oreilles, sans aucune étampe apparente.
Un ETALON alezan, une tache blanche au front et au bout du nez, le pied gauche de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 29 août les dits animaux ne sont point réclamés ils seront vendus au lieu et heure accoutumes, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
19a—10 Gardien des Epaves.

CONDUITE aux épaves de la première Municipalité, rue Domaine, entre celles Derbigny et Roman,—Une chèvre grise sans marque ni étampe apparente. Si d'ici au 29 août la dite chèvre n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
17 aout—10 Gardien des épaves.

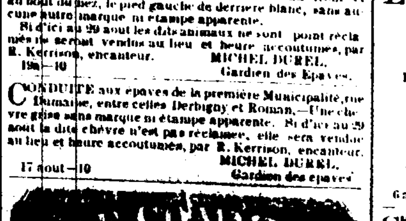

LE Dr. E. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard, chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 106 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)
L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leurs nombreuses clientelles, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison pour recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.
8 juin

G. TALAMON,
[illegible]
RECOIT par le navire [illegible] du Havre, [illegible]

ABSINTHE suisse—60 caisses [illegible] ... du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par
COURVOISIER & Co.
Encoignure Royale et Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Pierre Lee vs. No. 16—La terre des héritiers de Pierre Angeron.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche.
A tous ceux que cela peut concerner, sachez—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée et par moi reçu le 29me jour de juillet 1846, j'ai le 30me jour du même mois et an, saisi un morceau de terre appartenant aux héritiers de Pierre Angeron, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ 27 milles en bas de la ville de Thibodaux, mesurant un arpent de face sur le Bayou Lafourche, borné en haut par la terre de Joseph Barrios, en bas par celle de Pierre Lee fils.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du suppliant, pour payer la somme de douze piastres et douze cents et demi ($12. 12 1/2) et les frais de ce procès, ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée, en face de la dite terre, ont été adjugées au dit demandeur Pierre Lee, au prix le plus bas, le 31 mai 1846, par l'inspecteur général de chemins et levées, conformément à la section trente d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829."
13 aout—8 M. BOURG, shérif.

Pierre Lee vs. No. 17—La terre Sempleton Stenfield, alias Ephraim Standfield.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche.
A tous ceux que cela peut concerner, sachez—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 29me jour du mois de juillet 1846, j'ai le 30me jour du même mois et année, saisi un morceau de terre appartenant à Sempleton Stenfield, alias Ephraim Stanfield, situé dans cette paroisse, située dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ trente-quatre milles en bas de la ville de Thibodaux, mesurant quatre arpens de face sur le Bayou Lafourche, borné en haut par la terre de Evariste Dalès, en bas par celle de Louis Picout; vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du suppliant, pour payer la somme de cent quarante piastres ($140 ...), et les frais de ce procès, ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre ont été adjugées au dit demandeur, Pierre Lee au prix le plus bas, le 19 octobre 1845, par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section trente d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829."
13 aout—8 M. BOURG, Shérif.

Emile Leonval, vs. No. 19. Les terres de S. W. Oakey
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la Paroisse de Lafourche Intérieure. A tous ceux que cela peut concerner, sachez—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la Paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée et par moi reçu le 29me jour de juillet 1846, j'ai le 30 du même mois et année, saisi un morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey, habitant la ville et paroisse d'Orléans, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ 27 milles en bas de la ville de Thibodaux, mesurant quarante arpens de face sur le Bayou Lafourche, borné en haut par une terre, le propriétaire ou les propriétaires duquel ou desquels étant inconnus, en bas par celle de Mme Elizabeth Mills, veuve de William Fields père.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du suppliant, pour payer la somme de cinq cent-et-soixante quinze piastres, et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée, et pour avoir coupé les arbres sur la dite terre, ont été adjugés au dit demandeur Emile Leonval, au prix le plus bas, le 21 octobre 1845 par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829. M BOURG, shérif. 13 aout—8

Amos Horn vs ses créanciers et les créanciers de Cook et Horn—No 39.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Présent l'hon. E. A. Canon, juge.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et de ceux de Cook et Horn, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée, par devant William Christy, not. pub. de cette ville, le 25 août prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens et les biens de dits Cook & Horn sont suspendues—Il est de plus ordonné que M. William Hunt, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 21 juillet 1846.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
24 juil—3en30j Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Wm Davidson vs. ses créanciers et les créanciers de Knoes, Davidson & Co., Sanford, Frey & Co., Knoes et Davidson, William Davidson & Co.—La cession de propriétés de l'insolvable est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers et de ceux de Knoes, Davidson & Co., Sandford Frey & Co., Knoes & Davidson et William Davidson & Co., ait lieu en l'étude de M. Stewart M. Lewis, notaire public en cette ville, jeudi le 20 août prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires dudit insolvable et des autres sociétés, et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés et les propriétés desdites sociétés soient arrêtées. M. C. S. McKee est nommé pour représenter dans cette affaire, les créanciers absents—17 juillet 1846.
Signé A. M. BUCHANAN, juge
Pour copie conforme—Bureau du greffier, 17 juillet 1846
20 juillet—3en30j F. LEBLANC, greffier

Succession de C. V. J. A. Belot.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Denis Prieur, exécuteur testamentaire de feu C. V. J. A. Belot ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
11 aout—3en10j Député Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu qu'Amelia Metowen a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu E. D. Metowen son époux, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
11 aout—3en10j P. M. BERTIN, dép. greffier.

Succession de Faustin Rolland.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par F. N. Fortier, curateur de la succession de feu Faustin Rolland, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
15 aout—3en10j Député greffier.

Succession de l'épouse décédée de Martial Dupart, f. c. l.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Martial Dupart, h. c. l., comme tuteur de ses enfants et administrateur de la succession de son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
15 aout—3en10j Député Greffier.

Succession de James Flood.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Harriet Flood, veuve du défunt et son exécutrice testamentaire, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
15 aout—3en10j Député greffier

HUILE DOUCE—80 paniers, à vendre par
J W STANTON & Co.
7 aout Encoig. Magasins et Lafayette

VINS de Bourgogne—50 caisses "Volney" et Chambertin, en débarquement et à vendre par
30 jn F. JORDY, 10 Conti

FARINE aigre—500 barils, à vendre en magasins, par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
29 juil 34 Tchoupitoulas

DEPOT DE VERITABLE ABSYNTHE SUISSE.
LES soussignés ont été nommés par MM. Dubied père & Fils de Couvet, Suisse, leurs seuls agens pour la vente des absynthes fabriquées par eux; les grandes quantités de mauvaises absynthes expédiées depuis quelques années de Bordeaux ou Marseille sous le couvert frauduleux de son nom a obligé cette maison à avoir recours à ce moyen pour empêcher le public d'être trompé plus longtemps. EUG. ROCHEREAU & Co.
6 aout 17 et 19 St. Louis

ABSINTHE Suisse—En débarquement du navire Rockall, du Havre
40 caisses Absinthe, Dubied, père et fils, de Couvet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
6 aout 17 et 19, St. Louis

EAU DE VIE, sous les clés de la douane, et à vendre par les soussignés
COGNAC DE PREMIERE PREUVE
11 demi pipes Castillon de 1825,
8 quarts de pipes Castillon de 1825,
2 demi pipes Castillon de 1815,
6 quarts de pipes Castillon 1815,
176 quarts de pipes Ph. Godard & Co.
COGNAC DE QUATRIEME PREUVE
4 demi pipes Pinet, Castillon & Co,
5 quarts de pipes Pinet, Castillon & Co,
4 demi pipes J. J. Dupuy,
53 quarts de pipes J. J. Dupuy;
15 demi pipes Léger frères, pâle et coloré;
30 quarts de pipes Léger frères, pâle et coloré.
EUG. ROCHEREAU & Co,
6 aout 17 et 19, rue St Louis

CHAMPAGNE—35 paniers marque de la Californie, et 47 dito marque de l'Orégon, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
6 aout 17 et 19, rue St Louis

CLOUS—1,100 barillets assortis, à vendre par
ROBERTS & HALL,
5 aout 75 Magasins

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xérès de la marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boites et paniers, à vendre par
5 aout ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CHARBON.
LES personnes qui désirent acheter leur approvisionnement d'hiver, en Charbon anglais et de Pittsburg, peuvent le faire maintenant à bon marché.
ROBERT MURPHY,
15 aout No. 98, Vieux Bassin, et 68, Vieille Levée

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
72 caisses en débarquement de la barque Tennessee, à vendre par
14 aout R. G. HOBBS, 32, Douane

VINS EN CAISSES—500 caisses vin de Bordeaux, bouteilles cachetées et capsulées avec belles étiquettes, à vendre de $2 à $2 25 par les soussignés.
J. F. BERCIER & Co.
11 aout 54 Vieille Levée

CIGARES—Un million 275,000 cigares de la Havane, tels que Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segundo Marina, Prensa Habanera, Atala, Libertad, Dichosa, Ines, Iris, Cachucha, Orleans, Corona, Tres Palmas, Uraca, El Cruzado, Minerva, Conill, Emperatriz de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Paloma, Indio Cubano, Europa, India, Estrella, Riendo, R. B. S. Habana, La Maravilla, Empredadora, Escalapio, Paulondino, Leona, Diana, Aurora, La Resurreccion, La Lealtad, La Dama, la Semiramis, la Alemana, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
17 juin 38, Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lydia, de Bordeaux:
20 barriques vin rouge, diverses marques,
40 demi barriques vin blanc, Sauterne,
20 caisses de 12 bouteilles vin Tonge, Margaux,
20 caisses de 24 1/2 do do
20 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne.
24 do 24 1/2 do do do
VOR. MAIGNAN,
[illegible] St. Louis

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu aujourd'hui jeudi, 20 août 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
MARY ou Maria, mulâtresse âgée d'environ 28 ans, créole, 18 ans dans le pays, blanchisseuse, couturière, domestique et gardienne d'enfans garantie des vices et maladies prévus par la loi, avec ses deux enfans
SIMON, âgé d'environ 7 ans, et George, âgé de 17 mois
Conditions, comptant. 20 aout—1

Habillements, Casquettes, etc.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
B. L. Stone & Co, contre John Bostwick
PAR ordre de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le jeudi, vingt août, à leur magasin d'encan, No. 51, rue des Magasins, en face de l'Arcade de Banks, huit caisses d'habillements, casquettes, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
11 aout—3 en 10j

Actions de la Banque de l'Union.
Succession de Robert Layton.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs
IL sera vendu à l'encan, mercredi, 26 août, à midi, à l'Arcade de Banks,
Les cent actions de cent actions du fonds capital de la Banque de l'Union, appartenant à la succession de Robert Layton.
Conditions, comptant. 14 aout

DEMANDE DE MEUBLES!
NEUFS et de seconde main, pour être vendus par commission francs de magasinage. On fait des ventes particulières publiques et privées, principalement dans cette branche. Point d'autres frais sauf la commission sur ventes réelles. On pourra disposer d'un bel assortiment à de bon prix. S'adresser à W Berger, ... No. 56, rue Conti. 10 aout

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.
LE soussigné fondateur de Castro Ville sur la Medina, à 25 milles à l'ouest de San-Antonio, depuis le 3 septembre 1844.
... qu'il s'établit avec sa famille au centre de sa colonie dans le but ...
... dans les limites de 600 sections à ... 15 février 1847, 320 acres de terre ... s'établir sur les terres ... au dessus de 17 ans, 160 ...
S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Léonard ... rue Bienville, No. 13, ou au ...
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1846.
24 juin—3m H. CASTRO.

AVIS IMPORTANT
POUR LES SOUSCRIPTEURS à
L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis depuis le trois mars 1843.
DEDUCTION DANS LE PRIX,
Huit piastres par an au lieu de dix.
LE soussigné ... ce beau journal (Edition de Paris) ... commençant le premier mars 1846 ... d'Europe, et qu'à dater de ... est fixé à $8 par an au lieu de $10.
... de cette occasion pour annoncer ... seul agent à la Nouvelle-Orléans, de M. Dubochet ... l'Illustration.
VICTOR HEBERT, Libraire,
149 rue de Chartres
N. B. Les numéros de mars et avril sont prêts à être livrés.
... le Juif Errant, par E. Sue, ... édition de Paris, quatre beaux volumes ... de 500 dessins et 80 portraits.
18 juin—1m

F. V. RASPAIL,
MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol en vente chez V. HEBERT,
12 juin libraire, 149 Chartres

Plomb en feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.
LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des ... autres sur l'avantage que possède ... de grandes facilités pour ... distance, soit des sources ... Les habitans de la côte peuvent ... nécessaire, en tuyaux ... quatre pouces, ... C'est sans contredit le conducteur ...
... ordres au manufacturier, qui les ... au plus bref délai.
A. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX,
20 mai—1an 71, Rue Poydras, Nlle Orléans.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux et de Marseille
40 barriques vin de Bordeaux.
40 ... vin fin pour familles
40 ... do Marseille
... vinaigre
100 barils vin de Porto,
75 barils vin de Madère,
20 barils vieux Madère,
50 barils vin blanc,
3 ... genièvre de Hollande,
... vin de Bordeaux,
... Chateau Lafitte,
... Chateau Margaux,
... liqueurs assorties,
... Curaçao,
... marasquin,
... kirsch de la forêt noire,
... cerises à l'eau de vie
... Absynthe,
10 barils vieux whiskey Monongahela,
20 paniers huile d'olive,
40 do do do,
... demi pipes cognac A. Seignette,
A vendre par P. [illegible],
3 aout No. 116 [illegible]

VINS—215 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux St Julien, St Estèphe, St Emilion et Montferrand,
75 barriques ordinaire de 1843 et 1844, St. Julien et Montferrand,
35 barriques do vieux Chateau Lafitte, Léoville, Pauillac Médoc et Margaux Médoc.
20 barils, ... do Merman,
... vin blanc Sauterne,
... rouge St Julien, St Estèphe et Margaux
... do vieux Haut Brion, Chateau Latour, Chateau Margaux et Chateau Lafitte, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

CIGARES—70 milliers cigares de la marque de Shakespeare, Romeo & Juliet, ... à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co
4 aout 11 et 15 St Louis

CAPRES, SARDINES, &c.—75 caisses capres; 25 do ... fleur d'oranger, 24 do savon de Marseille; 15 do sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

LIQUEURS—130 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et supérieures,
... paniers anisette de Champion fine, surfine et superfine; 37 dito genièvre d'Angers;
35 caisses Curaçao Badin & Champion;
20 do noyau;
5 do eau de vie d'Andaye;
15 do eau de vie de Dantzick, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

EAU DE VIE—12 demi pipes Cognac 4me preuve, J. J. Dupuy, 14 quarts do do,
Cognac Olivier 1825,
... vieux, qualité supérieure, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 & 15, St Louis

CHAPEAUX—9 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elizabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
... 99 rue de la Douane

TRUFFES—200 boîtes, demi et quarts de boîtes truffes ... et magasin et à vendre par
11 aout C. DUFOUR, 11 Conti

EN débarquement du navire Lorena, de Bordeaux
20 barriques Vin rouge de Graves.
32 do do Médoc, à vendre par
JORDY & BRAZIER,
... en liquidation, 10, rue Conti

EN débarquement du navire Brunswick, du Havre: 40 paniers Vin de Champagne de Messieurs le marquis de Massay et de Lousson, de la marque du "Cygne," en ... et demi bouteilles, à vendre par
JORDY & BRAZIER,
... en liquidation, 10, rue Conti

EN débarquement du navire Russia et à vendre par le soussigné:
10 caisses contenant 800 boîtes, demi et quarts de boîtes de sardines à l'huile.
7 caisses truffes en boîtes et demi dito,
10 do fruits assortis au jus. CHS. DUFOUR
20 aout 11, Conti.

Marchandises Françaises.
EN débarquement du navire Sea Lion, du Havre
2 caisses Draps pour ... qualité supérieure,
1 do Casimir do do,
1 do do do avec dessins,
4 do Mouchoirs madras supérieur,
1 do Mousselines à rideaux, broderie riche,
1 do Tulles pour moustiquaires, dessins très riches,
2 do Indiennes françaises, nouveau genre;
2 do Chaussettes pour hommes,
1 do Boutons, 1re qualité.
Aussi en consignation et à vendre à bon marché—4 caisses Chapeaux de soie de Paris.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 juin 21 Magasins

A VENDRE en débarquement du navire le Vaillant, de Bordeaux
140 barriques vin rouge.
18 demi barriques vin blanc, par
1 juil DUDOUYT & TECLADE.

A VENDRE en magasin, d'importation récente:
50 barriques vin rouge ordinaire.
30 barriques vin rouge, vieux, pour famille.
50 caisses absynthe suisse, E. Pernod.
40 do do do Yersin et Lecoultre.
40 do kirsch.
10 do curaçao de Hollande.
100 paniers anisette de Bordeaux.
100 mille bouchons fins.
Genièvre de Hollande, eau de vie, vin de Madère, rum, etc etc. par DUDOUYT & TECLADE,
1 juin 13 rue Toulouse

WERMOUTH—30 caisses Wermouth, à vendre par
BERTRAND & FISOS,
16 juil Encoignure Royale et Bienville

GOMME ARABIQUE—130 livres gomme arabique en ... à vendre par BERTRAND & FISOS,
16 juil Encoignure Royale et Bienville

TABAC de la Vuelta Abajo—26 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11, rue Royale

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary, 2 caisses Vanille de la dernière récolte, à vendre par
25 jn HEPBURN & TURPIN, 11, Royale

BOUTEILLES VIDES—2500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par
11 mai CHS. DUFOUR, 11 Conti

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

RAISINS DE CORINTHES—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

A LOUER UN MORCEAU DE TERRE, faisant face au chemin à coulisses de Carrollton, convenable pour y établir un jardin potager. Il s'y trouve une bonne maison et un bon entourage. Pour les termes, qui seront modérés, s'adresser à B & A SOULIE,
15 juil—1m 48, rue Conti

CONFITURES—12 barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26 Vieille Levée

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26, Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—640 pièces toile épaisse du Kentucky et du Missouri, 820 rouleaux cordes d'emballage, 110 balles ficelle, 765 barillets graisse en feuilles, 130 barils graisse No. 2, 60 barils suif, 1,600 sacs maïs, 10 sacs laine, 2 do plumes, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
27 juin 64 Tchoupitoulas

BOTTES, Souliers et Brodequins—36 caisses en débarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par
G. W. DUMBAR,
6 juin 30, Douane

FER-BLANC—21 caisses 1/3 X. à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
11 jt 64, rue Tchoupitoulas

SALERATUS—30 tierçons en débarquement du navire Auburn, et à vendre par
ROBERTS & HALL
9jt 75 Magasins

GUINGHAM POUR DEUIL.—O. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure Bienville, vient de recevoir une caisse de superbe Guingham pour deuil, de qualité supérieure. 11 aout.

FARINE—300 barils farine supérieure, de Saint Louis, en débarquement du vapeur [illegible] à vendre par JAMES [illegible]
7 aout

[illegible]